

Comité Technique Paritaire Local Du 20.12.06

Compte-rendu des délégués CGT

Ordre du jour : - installation du Service des Domaines
- questions diverses

SERVICE DES DOMAINES

A compter du 01.01.07, la mission des Domaines est transférée de la DGI vers la DGCP. Le CTPL avait à prendre connaissance des conditions de transfert des agents des Domaines et à se prononcer par un vote.

5 agents sont transférés : 3A et 2C (dont un agent en CLM). Leur installation se fera à Bastia, « Quai des Martyrs de la Libération », dans des locaux réhabilités. La nouvelle salle de formation se situe dans le même immeuble (la TPM récupère l'ancienne salle).

Les agents des Domaines continuent d'être agents de la DGI, mis à disposition de la DGCP. Ils ont un droit d'option jusqu'au 01.09.2009. Les agents peuvent opter pour la DGCP quand ils le souhaitent. Pendant la période transitoire, s'il y a des vacances de postes dans le service elles seront prioritairement pourvues par des agents de la DGI, à défaut elles pourront être comblées par des agents de la DGCP.

Les délégués CGT ont fait observer que le cadre dirigeant du service n'a pas été transféré de la DGI et que l'absence de l'agent actuellement en CLM n'est pas compensée.

Les délégués CGT se sont abstenus sur les conditions de ce transfert dans la mesure où, n'ayant pas l'avis des personnels concernés, ils ne peuvent se prononcer valablement.

QUESTIONS DIVERSES

1°) Les délégués CGT ont déposés la pétition pour l'emploi qui a recueilli près de 130 signatures pour dénoncer le déficit d'emplois dans le département, constaté avant même le nouvel ORE, et l'absence d'affectation au 01.01.07 au titre du mouvement de mutation.

2°) A propos d'HELIOS, les délégués CGT ont fait observer que la mise en œuvre de cette application entraîne une fatigue, un stress et de nouvelles difficultés pour les personnels. Cette situation va s'aggraver avec la suppression de 970 emplois dans le réseau dont 5 dans le département. De plus, il n'y a aucune reconnaissance professionnelle des qualifications nouvelles des agents.

3°) Les délégués CGT ont regretté que des collègues originaires du Continent se soient vus refuser par la Direction les délais de route pour se rendre dans leurs familles. La Direction a justifié son refus en se référant au texte d'origine (1950) qui vise uniquement les agents originaires de Corse se rendant chez eux. Les délégués CGT ont demandé que la DGCP étende l'application de ce texte par la prise en compte de l'insularité dans les deux sens.

4°) Les délégués CGT ont fait état des besoins d'aide à la préparation des concours.

Les délégués CGT : Pierre LEONI - Jean-Marc PINELLI – Francis RIOLACCI

PACE E SALUTE A TUTTI

BONNES FETES